

Édition des cahiers de doléances/cahiers citoyens 2018-2019 pour la Charente-Maritime

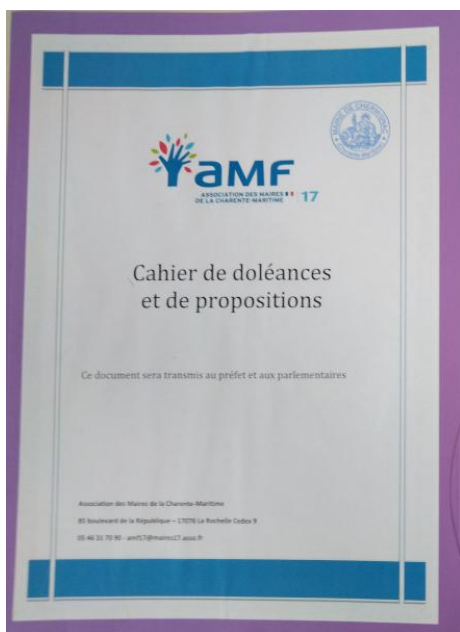
par Marie-Anne Chabin, 2026

Chermignac

code INSEE : 17102

1 255 habitants

Communauté d'agglomération de Saintes



Original aux Archives départementales de Charente-Maritime (4275W86) ; copie numérique aux Archives nationales.

Forme : feuilles volantes dans chemise cartonnée à rabat (violet).

Couverture AMF couleur, tampon de la commune.

Titre : Cahier de doléances et de propositions.

Ouvert le 6 janvier 2019.

3 contributions.

Pour en savoir plus : <https://www.marieannechabin.fr/cahiers-de-doleances-2018-2019/>

- Nos deux enfants en couple travaillent, ils ont aussi des difficultés à finir le mois. Nous les aidons quand on peut à acheter le nécessaire l'essence etc....

- mes Beau Parents à eux deux ont 1200€ de retraite, nous devons aussi les aider.

- Nous ne sommes pas forcément malheureux, nous sommes locataires, nous avons un toit de quoi nous nourrir (+ le jardin potager) mais nous faisons partie d'une catégorie ni pauvres, ni riches, mais nous n'avons pas financièrement à se faire un peu plaisir, nous ne demandons pas l'aumône mais vivre décemment de notre travail.

DOLEANCES :

- Indexation des pensions et retraites sur l'inflation (et rattrapage 2018)
- Intérêts livret A indexés sur l'inflation plus un minimum de 1 %
- Calcul des retraites identique pour tous les salariés (publics et privés)
- Retour de l'ISF
- Annulation du 80 km/h
- Taux TVA : 3% (au lieu de 5,5 %), 20% et 30% (sur les produits de luxe)
- Suppression de la TVA sur les taxes
- Taxation sur les mouvements financiers
- Taxation des produits pétroliers pour les transports fluviaux et maritimes
- Taxation sur le kérosène pour les avions
- Impôts sur les revenus : tranche 4 = 45 %, tranche 5 = 50 %
- Ajouter une tranche 6 au-dessus de 300 000 € = 60 %
- Réflexion sur les niches fiscales, les supprimer pour les hauts salaires
- Peine de prison pour les évasions fiscales
- Toutes les dépenses des parlementaires sur justificatifs
- Création d'une commission de contrôle de ces dépenses
- Réduction des avantages accordés aux parlementaires
- Revoir les avantages accordés aux anciens Présidents et 1^{er} ministres
- Modification du RIP : 80 parlementaires et 1 500 000 soutiens
- Suppression de la loi anticasseurs

Règles appliquées pour l'édition des contributions

Les contributions ont été numérotées de 1 à N. La forme (manuscrite ou dactylographiée) est indiquée, ainsi que le nombre de lignes sur le cahier original et le nombre de mots de la contribution. Il est précisé, quand l'information existe, si l'auteur est une femme, un homme ou un couple.

Les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone ne sont pas transcrits, en référence au Règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD). En revanche, les données relatives à l'âge et à la profession sont reprises quand elles existent. Si la contribution est datée, la date est indiquée. Si la contribution est signée, cela est indiqué également.

Afin de faciliter la lecture des contributions, l'orthographe a été corrigée mais la syntaxe a été respectée. L'usage des majuscules et de la ponctuation a été uniformisé. Le cas échéant, quelques ajouts ou commentaires apparaissent en italique entre [].

1. Dactylographié (deux pages), 58 lignes, 695 mots

Contributions au grand débat

Fiscalité et dépenses publiques

1/ Ajouter dans les déclarations de revenus l'intégralité des prestations sociales et compléments de revenus exonérés (*allocations familiales, allocations logement, RSA, primes d'activité...*).

Ces compléments de revenu sont soumis à impôt comme les autres revenus d'activité sous réserve bien entendu de relever les seuils de tranches d'imposition pour éviter une augmentation de la pression fiscale.

L'objectif est de pouvoir assurer l'équité entre les différents types de revenus (salariaux, fonciers, sociaux...), le revenu fiscal de référence représentant alors la situation exacte d'un foyer fiscal.

2/ Clarifier et rendre équitables les avantages fiscaux issus des « niches fiscales » par deux mesures techniques :

- Remplacer les réductions d'impôt (qui par définition n'apportent aucun allègement aux personnes non imposables et augmentent avec le niveau de revenus) par le système des crédits d'impôt qui bénéficie à la totalité des contribuables.
- Plafonner le montant du crédit d'impôt (*ou faire varier le taux du crédit d'impôts*) en fonction inverse du niveau du revenu fiscal de référence (*plus les revenus sont élevés, moins l'avantage fiscal est important*).

Démocratie et citoyenneté

L'objectif principal des propositions ci-après est de permettre la prise en compte des choix et l'expression de l'ensemble des citoyens -ennes et non ceux des seules personnes ayant participé à une élection.

1/ Prendre en compte les votes « blancs » dans le nombre de suffrages exprimés.

2/ Inclure dans la composition du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) un nombre significatif (1/3 ?) de membres non élus tirés au sort parmi la population (en assurant une parité hommes / femmes) en âge de voter (inscrite ou non sur les listes électorales). La durée de leur mandat pourrait être fixée à 2 ans.

3/ Faciliter le recours au référendum en le rendant possible à l'initiative d'1/5 des membres de l'Assemblée nationale ou d'1/20 de la population en âge de voter (soit environ 2,5 millions) ; la proposition devant être vérifiée par le Conseil constitutionnel sans changement des règles actuelles.

4/ Assurer à l'Assemblée nationale la représentation minoritaire en s'inspirant des règles en vigueur depuis 1983 pour les élections municipales et qui ont fait leurs preuves (le parti ayant recueilli le plus de suffrage obtient 50 % des sièges, les 50 % restant étant répartis à la proportionnelle). Ce système assure une stabilité tout en permettant la représentation réelle des minorités.

Organisation de l'État et des services publics

1/ Supprimer le Sénat en conservant

- l'Assemblée nationale avec le nombre d'élus actuel (pour conserver une présence territoriale acceptable) chargée de voter les lois,
- le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) qui est entre autres obligatoirement consulté par l'Assemblée nationale sur les projets de lois soumis au vote des parlementaires. Il peut élaborer des projets de lois et les transmettre à l'Assemblée nationale.

L'objectif est de simplifier « la fabrique de la loi » et d'accélérer les prises de décisions tout en s'entourant des avis et propositions de la « société civile » (CESE) et donner aux élus le temps

nécessaire de réflexion, d'analyse et « prise de recul » (aujourd'hui, les allers-retours obligés entre l'Assemblée nationale et le Sénat sont consommateurs de temps pour une utilité quasi nulle (l'Assemblée nationale a toujours « le dernier mot »).

2/ Éviter que la « dématérialisation totale » soit un facteur d'exclusion en mettant en place partout sur le territoire des espaces d'accompagnement numérique permettant aux personnes n'utilisant pas ou ne maîtrisant pas les outils et procédures numériques (il y aura toujours environ 20 % de la population dans ce cas) d'être aidées dans l'accomplissement de leurs démarches. De nombreuses structures (bénévoles ou non) existent déjà. Les collectivités locales pourraient utilement organiser, fédérer, animer pour s'assurer de l'existence de ce type de service à proximité de tous les habitants.

Transition écologique

1/ Programmer la diminution régulière de l'utilisation des énergies fossiles (charbon - pétrole – gaz...) avec un développement parallèle des énergies renouvelables.

2/ Taxation de la production et de l'utilisation des biens en fonction de leur impact environnemental et social (effets sur le climat, la santé, la biodiversité...) : plus l'impact est négatif, plus la taxation est élevée. Plus l'impact est positif, plus la taxation est faible (voire négative).

2. Manuscrit, 35 lignes, 438 mots (couple)

Concernant notre couple (beaucoup de personnes dans notre situation)

- Je travaille, je gagne 1250 € / mois + les primes de ventes qui varient entre 50 et 150 € par mois (ces primes de ventes sont calculées par rapport aux résultats de l'entreprise EG garage BP Saint-Léger sur aire de repos autoroute). Mon concubin est en invalidité à 80 % et a une AAH.

Parce que j'ai gagné en 2017 plus (1000 €, 100 € / mois) qu'en 2016 (sur une année), l'État baisse l'AAH de mon concubin de 80 € par mois sur 2019 ; certes ce n'est pas énorme mais du coup notre pouvoir d'achat n'augmente jamais, il baisse même de 20 € par mois en 2019.

Le fait est que si je gagne plus ne change en rien l'état d'handicap de mon concubin. Travailler plus, pourquoi !!!!

Depuis janvier 2019, les piles pour ses appareils auditifs sont remboursées 7 € par la CPAM pour une année alors que ça nous coûte 2 paquets de piles 11 €, sachant que ces 2 paquets de piles ne durent que 15 jours, calcul $26 \times 11 \text{ €} = 286 \text{ €}$ pour une année de piles remboursé 7 € par la CPAM au lieu de la totalité avant.

- Nos deux enfants en couple travaillent, ils ont aussi des difficultés à finir le mois. Nous les aidons quand on peut à acheter le nécessaire, lessive, etc.

- Mes beaux-parents, à eux deux ont 1 200 € de retraite, nous devons aussi les aider.

- Nous ne sommes pas forcément malheureux, nous sommes locataires, nous avons un toit, de quoi nous nourrir (+ le jardin potager) mais nous faisons partie d'une catégorie ni pauvres ni riches, mais nous n'arrivons pas financièrement à se faire un peu plaisir, nous ne demandons pas l'aumône mais vivre dignement de notre travail.

- Nous connaissons au moins deux entreprises [Noms entreprises] qui emploient des Bulgares, Polonais et Roumains. Ces personnes viennent travailler 6 à 8 mois, ils bénéficient de la CPAM et ensuite rentrent chez eux 4 à 5 mois par an. Nous [n'avons] rien contre ces personnes. Mais elles ne dépensent pas leur argent en France (et les impôts !!!). C'est surtout pour faire mieux vivre leur famille dans leur pays. Si ces entreprises employaient des gens résidant en France, cela ferait moins de chômeurs en France. Ce schéma repensé sur la France entière, plus de travailleurs, moins de chômeurs, les personnes achèteraient plus et alors l'économie en serait mieux.

Et les personnes qui ne veulent plus travailler ou refusent, au bout de 2 ou 3 postes proposés, eh bien plus d'allocations ASSEDIC.

[Est jointe une lettre de ce couple à la MSA, service de recouvrement amiable, demandant une révision de son dossier.]

3. Dactylographié, 18 lignes, 205 mots (homme)

DOLÉANCES :

- Indexation des pensions et retraites sur l'inflation (et rattrapage 2018).
- Intérêts livret A indexés sur l'inflation plus un minimum de 1 %.
- Calcul des retraites identique pour tous les salariés (publics et privés).
- Retour de l'ISF.
- Annulation du 80 km/h.
- Taux TVA : 3 % (au lieu de 5,5 %), 20 % et 30 % (sur les produits de luxe).
- Suppression de la TVA sur les taxes.
- Taxation sur les mouvements financiers.
- Taxation des produits pétroliers pour les transports fluviaux et maritimes.
- Taxation sur le kérosène pour les avions.
- Impôts sur les revenus : tranche 4 = 45 %, tranche 5 = 50 %.
- Ajouter une tranche 6 au-dessus de 300 000 euros = 60 %.
- Réflexion sur les niches fiscales, les supprimer pour les hauts salaires.
- Peine de prison pour les évasions fiscales.
- Toutes les dépenses des parlementaires sur justificatifs.
- Création d'une commission de contrôle de ces dépenses.
- Réduction des avantages accordés aux parlementaires.
- Revoir les avantages accordés aux anciens présidents et 1^{ers} ministres.
- Modification du RIP : 80 parlementaires et 1 500 000 soutiens.
- Suppression de la loi anticasseurs.

À CHERMIGNAC le : *[ajout manuscrit]* 7 février 2018 *[sic]*

Prénom NOM

[Signature]

[FIN]